

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION DE L'ORIENTATION
ET DES BOURSES

SOUS-DIRECTION DES BOURSES D'ETUDES
EN CÔTE D'IVOIRE

BP V 151 ABIDJAN

Tél. / 27 20 32 32 50: Fax : 27 20 32 75 53

N/Réf. : **498** MESRS/DOB/AS

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL



13 AVR. 2026

COMMUNIQUE

Le Directeur de l'Orientation et des Bourses d'études du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, informe les étudiants des universités publiques et privées et ceux des grandes écoles privées, de l'ouverture d'une période de réclamation portant sur les renouvellements de bourses d'études 2025-2026 du **mardi 14 au vendredi 24 Avril 2026**.

Les conditions à remplir pour faire une réclamation de renouvellement de bourses d'études sont les suivantes :

- Être boursier de l'année universitaire 2024-2025 ;
- Avoir validé toutes les unités d'enseignement (UE) de l'année universitaire 2024-2025 ;
- Avoir déposé un dossier de demande de renouvellement de bourses d'études au titre de l'année universitaire 2025-2026.

N.B : La réclamation se fait **exclusivement** en ligne sur le site de la DOB (www.dob-mesrs.ci)

Le Directeur

Prof. Adama SYLLA